Envoyé en préfecture le 20/09/2024
Reçu en préfecture le 20/09/2024
Publié le
ID : 060-216001743-20240920-DCRG2024481-CC

LA VILLE CREIL creil.fr

Décision SGA-DEC-2024-481

Signature de l'avenant 1 au marché de travaux de mise en accessibilité PMR de divers établissements

Direction des finances et commande publique
Service Marchés publics

Le maire de Creil,

Visas :

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment son article R2194-8 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023 donnant délégation à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le budget communal ;
- Vu la convention de mandat conclue le 22 février 2017, rendue exécutoire le 07 mars 2017, entre la Ville de Creil et la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) (désormais dénommée ADTO-SAO) et relative à la réalisation des travaux de l'agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public ;
- Vu l'accord cadre à marchés subséquents n°M21-569-1 intitulé « mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation des travaux de l'agenda d'accessibilité programmé des établissements recevant du public » notifié le 29 juin 2022 à la société L'ATELIER D'ARCHITECTURE, domiciliée 8 rue Jessé à Creil (60100) qui s'est présenté en groupement avec les sociétés DIATECHNIE domiciliée 37 quai du Clos des Roses à Compiègne (60200) et BET ADAM domiciliée 267 rue de Verdun à Amiens (80000) ;
- Vu le marché subséquent 1 (n°22-305-1) à l'accord-cadre susvisé notifié le 04 novembre 2022 ;
- Vu le marché de travaux n°23.041-1 conclu avec l'entreprise PIVETTA BATIMENT le 21 juin 2023 portant sur des travaux de mise en accessibilité PMR des écoles maternelles Jean de la Fontaine, Gérard de Nerval, Jean Macé, Sévigné, de la mairie de quartier Rouher, de la crèche Les Petits Loups, de la salle Carpeaux, et faisant l'objet d'un lot unique (Gros œuvre / travaux divers tous corps d'état) ;
- Vu l'avenant n°1 à intervenir ;

Considérant :

- La nécessité de passer des travaux supplémentaires dans le cadre de la mise en conformité des sites pour ladite opération ;
- Qu'il convient de conclure un avenant audit marché afin de prendre en compte cette modification ;

Décide :

Article 1 : D'autoriser l'ADTO-SAO à conclure, pour le compte de la Ville de Creil, l'avenant n°1 au marché de travaux n°23-041-1 avec l'entreprise PIVETTA BATIMENT domiciliée 2 avenue François Mitterrand, ZAC du Gros Grelot à THOUROTTE (60150).
Cet avenant a pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires dans le cadre de la mise en conformité des sites pour ladite opération ayant une incidence financière en plus-value sur la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour un montant de 21 612,33 € HT (+ 10,80 %), ce qui porte le montant du marché de 200 000,00 € HT à 221 612,33 € HT.

Article 2 : D'imputer les dépenses aux comptes prévus à cet effet du budget de la Ville.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

.../...

Envoyé en préfecture le 20/09/2024
Reçu en préfecture le 20/09/2024
Publié le
ID : 060-216001743-20240920-DCRG2024481-CC

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera faite au représentant de l'Etat de l'arrondissement de Senlis et au Trésorier Municipal.

A Creil, 20 SEP. 2024
Jean-Claude VILLEMAIN
Maire de Creil,
Président de l'ACSO

MAIRIE DE CREIL (OISE)

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 20 SEP. 2024